

extraits. Or ces copies, oomme aussi les extraits imprimés, sont malheureusement inexactes et parfois incomplètes ; et il importe de le signaler, pour qu'on n'attribue pas à ces pièces une valeur historique qu'elles n'ont pas.

3° « Cette analyse — écrit le P. Jones (p. 5) — a été faite en 1836 par M. François Boucher, curé de l'Ange-Gardien et desservant de ces mêmes Postes du Roi. » Sur quoi s'est appuyé le P. Jones pour désigner M. Boucher comme l'auteur de cette Analyse de Chicoutimi ? Vraisemblablement sur ce passage de la lettre (9 avril 1889) citée plus haut, où E. Amb. Fafard lui annonce qu'il lui envoie « la copie d'une analyse ou abrégé d'un ancien registre trouvé aux Islets à Jérémie (côte du Labrador) par Mr. Boucher, missionnaire des Montagnais et mort à Lorette il y a une dizaine d'années. » Grammaticalement, sans doute, il est dit là, pour ce qui est de M. Boucher, seulement qu'il a trouvé le registre en question aux « Islets à Jérémie » ; mais en langage *canayen*, cela veut aussi bien dire que la *copie* ou l'*analyse* a été faite par l'ancien curé de l'Ange-Gardien ; d'autant plus que dans la phrase suivante, M. Fafard dit que « ce résumé de Mr. Boucher est tout ce que nous en (du registre lui-même) connaissons. »

Le correspondant du P. Jones peut avoir « pensé » que M. Boucher était l'auteur de l'Analyse du registre. Mais aujourd'hui personne ne peut regarder ce fait comme certain ni même comme probable. D'abord, en effet, l'Analyse n'est pas de l'écriture de M. Boucher, comme l'a constaté M. l'abbé Lindsay, archiviste de l'Archevêché. En second lieu, on ne voit pas dans quelle intention M. Boucher aurait pris la peine de faire, en 29 pages, le résumé d'un registre qu'il avait entre les mains. — Enfin, au commencement de l'Analyse, il est dit que « ce registre... devrait être déposé chez l'Evêque de Québec. » On ne s'expliquerait pas que M. Boucher ait eu soin de formuler par écrit un pareil souhait, alors que l'on ne voit rien qui l'empêchât d'accomplir à l'instant l'objet de son vœu, en apportant lui-même le registre à l'Archevêché.

Il faut donc conclure que l'on ignore actuellement le nom de la personne qui a fait ce que nous nommons ici l'Analyse de Chicoutimi.

(A suivre.)

V.-A. HUARD, ptre.